

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES							
		p1	communautaire récréatif	■				
	u1	utilité publique légère	■					
LOGEMENTS	Nombre de logements min.		0					
	Nombre de logements max.		0					
STRUCTURE / BÂT	Isolée							
	Jumelée							
	Contiguë							
BÂTIMENT	Hauteur maximum (étage)		--					
	Largeur minimum (m)		--					
	Superficie de bâtiment au sol minimum (m ²)		--					

ZONE: *Rec 830*
De récréation

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

TERRAIN							
Superficie minimum (m ²)	--						
Largeur minimum (m)	--						
Profondeur minimum (m)	--						

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum (m)		--				
		Avant maximum (m)		--				
		Latérale minimum (m)		--				
		Total des deux latérales minimum (m)		--				
		Arrière minimum (m)		--				
		Espace naturel (%)		--				
		Rapport espace bâti / terrain max.		--				
		Rapport espace plancher / terrain max.		--				
		Nombre de logement / hectare max.		--				

DISPOSITIONS SPÉCIALES							

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2009-U53**
 ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2009-U54**
 MISE À JOUR: **830**